

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
RELATIF À DES PRESTATIONS INTELLECTUELLES
POUR DES ÉTUDES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS DÉPARTEMENTAUX**

**Quatrième commission :
Infrastructures, Numérique, Mobilité et
Bâtiments**

**COMMISSION PERMANENTE
du 11 juillet 2025**

**DELIBERATION
N° 2025-07-11-70**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 11 juillet 2025 à 15h45, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant que l'accord-cadre multi-attributaires n° 835G21 relatif à des prestations intellectuelles dans le cadre d'opérations départementales d'aménagement en Charente-Maritime arrive à son terme le 5 janvier 2026,

Considérant qu'il convient de procéder à son renouvellement,

Considérant qu'il est proposé le lancement de la consultation des entreprises de prestations intellectuelles pour les études liées aux aménagements départementaux,

Considérant que les prestations consistent notamment à :

- des études préliminaires, réglementaires et environnementales (études hydrauliques, diagnostics paysagers, acoustiques, inventaires piscicoles, chiroptères, mesures et analyses de la qualité de l'air, etc.),
- des études techniques liées aux opérations de réfection ou de création des ouvrages d'art, soutènement et génie civil,
- des études techniques liées aux opérations d'infrastructures départementales (routes, liaisons douces et aménagement de zones),

Considérant que la consultation revêt la forme d'un accord-cadre multi-attributaires, réparti en 3 lots, traités par accords-cadres séparés, conclus pour une année avec la possibilité de les reconduire trois fois pour une durée et des seuils financiers identiques,

Considérant la répartition suivante :

N° du lot	Intitulé du lot n°	Nombre d'opérateurs maximum	Seuil maximum annuel € Hors Taxes	Seuil maximum pour toute la durée de l'accord-cadre € Hors Taxes
1	Etudes préliminaires, réglementaires et environnementales	3	500 000	2 000 000
2	Etudes techniques pour les ouvrages d'art	2	300 000	1 200 000
3	Etudes techniques d'infrastructures	3	400 000	1 600 000
Montant total :			1 200 000	4 800 000

Considérant que les lots 1 et 2 s'exécutent en fonction du montant estimatif de l'opération soit par l'émission de bons de commande émis au fur et à mesure des besoins, soit par la conclusion de marchés subséquents,

Considérant que le lot 3 s'exécute par la conclusion de marchés subséquents quel que soit le montant estimé de l'opération,

Considérant que la procédure est l'appel d'offres ouvert,

Considérant l'avis favorable de la 4^{ème} Commission du 16 juin 2025,

DECIDE :

1°) d'approuver le lancement de la consultation des entreprises selon une procédure d'appel d'offres ouvert,

2°) d'autoriser sa Présidente à signer les accords-cadres correspondants après le choix des opérateurs économiques retenus par la Commission d'Appel d'Offres,

3°) d'autoriser sa Présidente à signer les actes liés à l'exécution des accords-cadres,

4°) d'autoriser sa Présidente à signer les actes modifiant ces accords-cadres en cours d'exécution lorsque ces modifications respectent les conditions des articles R2194-1 à R2194-10 du Code de la commande publique et qu'elles n'entraînent pas une augmentation des contrats supérieure à 5 %.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

Catherine DESPREZ